

RMZ & TMZ



RADIO MANDATORY ZONE & TRANSPONDER MANDATORY ZONE

A partir du 29 mars 2018 des RMZ (radio obligatoire) et TMZ (transpondeur obligatoire) sont déployées en France. Elles ne concernent naturellement que l'espace non contrôlé.

RMZ

L'emport et l'utilisation de la radio est obligatoire (contact préalable requis avant l'entrée dans la RMZ).

RMZ + TMZ
Radio &
Transpondeur
obligatoires

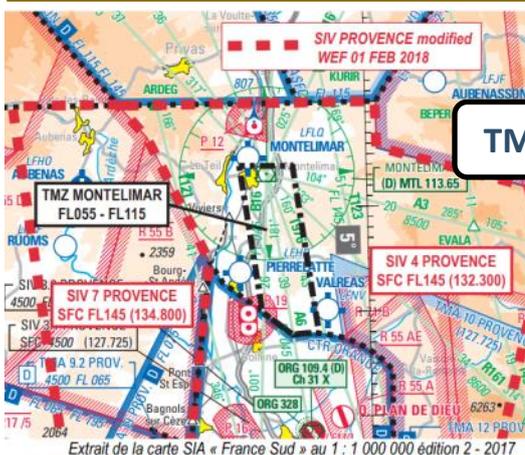
TMZ

L'emport et l'utilisation d'un transpondeur modes A + C ou mode S avec report d'altitude est requis.

Espace non contrôlé (VFR : F, G, E et IFR : F, G)

Où trouver l'information?

NOTAM, AIP SUP et progressivement dans l'AIP (dont les cartes de navigation)



2 AIC disponibles sur le site du SIA relatif aux RMZ et TMZ : [AIC A 08/18](#) et [AIC A 09/18](#).

En France, les RMZ et TMZ sont initialement annoncé par AIP Sup.